

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

La société ST BARTH R WAY se réserve le droit de modifier à tout moment les termes et conditions de générales de vente. AVION CHARTER ET REGULIER / BATEAU

Le(les) vol(s) / Bateau(s) est / sont exploités par une compagnie de charter et partenaire privilégié de ST BARTH R WAY.

ST BARTH R WAY agit comme agent pour l'agencement de l'affrètement aérien. Le transporteur aérien est responsable du transport pour le voyage et ST BARTH R WAY ne possède ni n'exploite l'avion qui a été affrété pour le voyage.

Par conséquent, en cas de retard, d'annulation ou de changement, compromettant votre vol de correspondance, ST BARTH R WAY ne peut être tenu en aucun cas pour responsable.

MODIFICATION / ANNULATION / RETARD :

Une fois le charter (bateau ou avion) ou le vol régulier confirmé, chaque modification (date de Voyage, ou voyageurs) pourra être soumise à des frais dont le montant dépend de la compagnie aérienne avec laquelle le vol / bateau a été confirmé et des frais d'agence/réservation. Pendant le processus de réservation, les montant d'annulation et de frais de changement seront communiqués sur demande des clients.

En cas de retard des compagnies aériennes, des frais de retard pourront être appliqués par les compagnies de charter ou de vol réguilier. ST BARTH R WAY ne peut être tenu pour responsable et sera dans l'obligation de les appliquer au client.

A noter que certaines compagnies aériennes ne remboursent pas une fois que le charter (avion ou bateau) ou vol régulier a été confirmé! ST BARTH R WAY appliquera les modalités de remboursement des compagnies ayant été communiquées au client pendant le processus de réservation (sur demande des clients).

ST BARTH R WAY appliquera des frais de dossier de 30 € par modification /annulation/remboursement et 3% de frais de remboursement.

CONDITIONS METEOROLOGIQUES

Si les conditions météorologiques ne permettent pas à la compagnie d'opérer, les avions ou bateaux seront rééchelonnés dès que le temps le permettra ; selon les nouvelles disponibilités de la compagnie aérienne ou maritime.

ST BARTH R WAY ne peut être tenu responsable de toute annulation ou de retard en raison des conditions météorologiques!

FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, la responsabilité de ST BARTH R WAY ne pourra être engagée. On entend par force majeure tout évènement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêche soit les voyageurs, soit l'agence ou les prestataires de services impliqués dans l'exécution de tout ou partie des obligations prévues par le contrat. ST BARTH R WAY n'assumera aucune responsabilité lorsque les prestations que nous nous sommes engagés à organiser ou à vous rendre dans le cadre de votre voyage, soit n'auront pu être rendues soit n'auront pu être réalisées dans les conditions promises pour des raisons totalement indépendantes de notre volonté et de notre contrôle, relevant de la force majeure, même en ayant pris toutes précautions raisonnables. Les évènements en question comprennent les guerres ou menaces de guerres, les actes de terrorisme ou le menaces de tels actes, les émeutes ou troubles, les grèves, les catastrophes naturelles ou nucléaires, les incendies, les mauvaises conditions météorologiques, les risques d'épidémies ou épidémies/pandémies, les problèmes mécaniques qui ne sont pas prévisibles malgré les nombreux contrôles techniques et autres évènements de ce genre qui sont hors de notre champ d'action. CHECK-IN / NO SHOW

Les voyageurs doivent s'enregistrer 90 minutes avant le départ du vol ou bateau.

L'heure limite d'enregistrement est de 45 minutes avant l'heure de départ.

ST BARTH R WAY informera le client de l'horaire de son vol sur le formulaire de confirmation qui lui est envoyé par e-mail en amont ;ce qui n'exclue pas des changements d'horaires imputables à la compagnie aérienne ou maritime.

Si ce document n'a pas été reçu avant la date de voyage, nous demandons instamment aux voyageurs de le demander par e-mail.

Un NO SHOW se traduira par la perte du billet, du charter ou du vol et de tout autre service souscrit.

SERVICES VIP

Du 01 Novembre au 31 mai, toutes les réservations confirmées ne sont pas remboursables, mais modifiables avec frais.

Du 01 Juin au 31 Octobre :

- Pour toutes demandes d'annulation intervenant un mois avant l'arrivée/départ, ST BARTH R WAY appliquera 50 % de frais
- Pour toutes demandes d'annulation intervenant entre 30 jours et 7 jours avant la date d'arrivée/départ, ST BARTH R WAY appliquera 75 % de frais
- Pour toutes demandes d'annulation intervenant 7 jours minimum avant l'arrivée/départ, le Service VIP ne sera pas remboursé.

En cas de remboursement, 30 € de frais d'agence seront appliqués en plus des frais appliqués ci-dessus ainsi que 3% de frais de remboursement de carte bancaire.

Durant toute l'année, chaque modification sur le service VIP sera soumise à 30 € de frais par passager et par sens.

Le Service VIP ne peut être entièrement exécuté si vous ne vous présentez pas au point de rendez-vous indiqué sur le document de confirmation. ST BARTH R WAY ne pourra être tenu pour responsable si le client ne respecte pas le point de rendez-vous.

En cas de retard ou de changement d'horaires de dernière minute de votre vol international pouvant impacter l'éxécution du contrat, le client doit contacter

ST BARTH R WAY au 06.90.88.16.23 ou envoyer un mail à : ops@stbarthrway.com une fois arrivé au point de rendez vous.

COVID: Un crédit (voucher) d'une valeur de 100% du service sera accordé pour une durée de 12 mois avec 30 € de frais de rebooking par personne et par sens.

PAIEMENT

Le formulaire de réservation contenant les informations de carte de crédit doit être signé par le titulaire de celle-c5i toutefois une tierce personne signe le formulaire en lieu et place du client, ST BARTH R WAY ne pourra être tenu responsable en cas de litige. Sera tenu responsable la tierce personne ayant signé le document en lieu et place du client. Le titulaire de la carte de crédit AMEX, VISA, MASTERCARD ou toute autre type de carte ne pourra donc pas se retourner contre ST BARTH R WAY. En cas de litige, ST BARTH R WAY ne peut être tenu pour responsable à la place de la personne qui a signé le contrat de réservation. En le signant, le client reconnaît avoir lu les termes et conditions générales de vente et s'engage à les respecter.

Les pénalités de retard seront appliqués à partir du 31ème jour et seront de 3 fois le taux d'intérêt légal.

Pour tous professionnels, le règlement des sommes dues postérieurement à la date d'éligibilité figurant sur la facture majorera de plein droit le montant de celle-ci d'une indemnité forfaitaire de 40 euros prévue à l'article L441-6 alinea 12 du code de commerce, et dont le montant est fixé par décret n°2012- 111N du 2 octobre 2 0 12 article D441-N du code des procédures civiles d'exécution.

En cas de modification réglementaire du montant de cette indemnité forfaitaire, le nouveau montant sera de plein droit substitué à celui figurant dans les présentes conditi ons générales de vente ou de conditions de règlement. L'application de plein droit de cette indemnisation ne fait pas obstacle à l'application d'une indemnitée complémentaire de la créance sur justification, conformément au texte susvisé, a dû concurrence de l'intégralité des sommes qui quront été exposées, quelqu'en soit la nature, pour le recouvrement de créance.

Pour toutes demandes à moins de 24h de la prestation ainsi que pour les services effectués entre 19h et 7h, ST BARTH R WAY se réserve le droit d'appliquer des frais supplémentaires.

LOI APPLICABLE

Ces termes et conditions sont soumis au droit français.